

## La TAXE APPRENTISSAGE un impôt utile pour l'UFA Saint-Sulpice

1. Qu'est-ce que c'est :  
Un impôt à la charge des entreprises (secteur privé et ayant au moins un salarié) pour que celles-ci contribuent au financement des formations à caractère technologique ou professionnel.  
**Date limite de déclaration le 28.02.2018.**
2. La spécificité de cet impôt :  
L'entreprise peut verser la taxe, en fléchant l'affectation de l'impôt, au profit d'un établissement de formation.
3. L'utilité de cette taxe pour l'Unité de Formation en Apprentissage de Saint-Sulpice :  
Cette taxe permet de financer en partie les charges de fonctionnement liées au **Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Métiers de l'Audiovisuel en Apprentissage**. Ce diplôme de niveau Bac+2 se prépare à Saint-Sulpice en alternance. Nous proposons trois champs de formation :
  - Gestion de la production
  - Métiers de l'image
  - Métiers du montage et de la postproduction

Saint-Sulpice ayant une UFA (Unité de Formation en Apprentissage) **n'a droit qu'à la partie Quota.**

La partie hors Quota (barème) étant réservée aux établissements de formation technique ou professionnelle faisant de la formation initiale.

Aussi, si vous le souhaitez, lors de l'élaboration de votre déclaration « Taxe apprentissage », vous pouvez nous attribuer la partie Quota en la fléchant de la manière suivante :

N°UAI 0754458N/0753838P

Pour explication le premier n° correspond à notre Centre de Formation en Apprentissage auquel nous sommes rattaché (en l'occurrence le CERFAL) et le deuxième n° correspond au code de Saint-Sulpice. **Il est essentiel de mentionner notre numéro 0753838P pour que nous soyons destinataire des fonds.**

Le Cerfal nous reversera alors l'intégralité de la partie Quota que vous nous aurez attribuée.

L'association des Parents d'élèves de Saint-Sulpice s'associe totalement à notre démarche. Par avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos apprentis et à la formation qu'ils reçoivent au sein de l'UFA Saint-Sulpice.

Jean-Marc Fallone Directeur UFA Saint-Sulpice

Contact taxe apprentissage : Madame Magali Gardiol ([facturation@st-sulpice.fr](mailto:facturation@st-sulpice.fr))  
01 45 49 80 67